



Lot-et-Garonne

LES VIGNERONS DE BUZET

La confusion sexuelle organisée dans les vignes

L'expérience a démarré il y a trois ans pour lutter contre l'eudémis, ver ravageur de grappe. Des essais fructueux car aujourd'hui, ce sont 500 hectares sur les 1 950 de l'appellation qui sont désormais concernés



Anne Gresser
a.gresser@sudouest.fr

Dans ces petites capsules marron, accrochées dans les vignes, s'évaporent lentement des phéromones de synthèse. Leur travail est d'empêcher les mâles eudémis, papillon ravageur qui pond les vers de grappe, de trouver les femelles. « Grâce à ces phéromones, les mâles sont perdus, s'épuisent à trouver des femelles qui n'existent pas. Et finissent par mourir sans avoir pu se reproduire », détaille Mariel Delasalle, responsable technique à la division agro de **BASE**, responsable du test dans les vignes de Buzet. C'est le principe de la confusion sexuelle, méthode compatible avec la culture bio. « Les premières études, établies par l'Inra, datent des années 80. »

Un dispositif onéreux

Dans les vignes de Laëtitia de Bortoli, ces petites capsules font leur preuve depuis trois ans. Depuis le début de l'expérience. « Quand j'ai repris le domaine familial, j'avais envie de m'inscrire dans quelque chose de nouveau », explique la jeune femme. Quelque chose qui colle à ses envies d'utiliser moins de produits phytosanitaires. Une ligne directrice commune aux Vignerons de Buzet. « Nous plaçons ces capsules dans les vignes où la pression de l'eudémis est forte », détaille Pauline Castagnié, chargée de suivi du vignoble. Chez Laëtitia, par exemple, sur les 60 hectares de vignes, 20 sont traités grâce à ces confuseurs sexuels. « Mes voisins traitent aussi, il y a une cohérence sur un nombre important de parcelles. » L'objec-



Mariel Delasalle, Laëtitia de Bortoli et Pauline Castagnié, actrices de la lutte contre le ver de la grappe grâce aux capsules de phéromones qui permettent la confusion sexuelle. A. GR.

tif est d'éviter des pertes de rendement, sans appliquer de traitement.

« Depuis le début de l'expérience, nous n'avons traité qu'une fois après la pose des capsules »

Pour des raisons d'efficacité, ce ne sont que les cépages rouges qui sont « confusés ». Les phéromones agissent sur trois générations, la dernière arrivant en septembre. « Les rosés sont déjà

vendangés à cette période, nous avons choisi de n'appliquer ce traitement alternatif que là où il y a danger », détaille Pauline Castagnié. Car le traitement a un coût. Il est en effet plus onéreux qu'un traitement phytosanitaire. Et demande un suivi précis lors de la pose. « Chez moi, les capsules sont disposées tous les cinq pieds », explique Laëtitia de Bortoli. « Pour une efficacité optimale, il faut 500 capsules à l'hectare », complète Mariel Delasalle. Et une surface traitée entre 5 et 10 hectares. Les vignes concernées sont régulièrement inspectées pour vérifier si l'eudémis

n'est pas passé entre les mailles du filet.

Compatible avec le bio

Est-ce que cela fonctionne ? « Depuis trois ans, seule la première année, sur une parcelle bio, nous avons été obligés de traiter en plus de la confusion sexuelle », précise Pauline Castagnié. Car ces petites capsules sont compatibles avec la viticulture biologique. Elles sont posées avant l'émergence des premières larves, fin mars début avril, « et nous calibrons les phéromones pour six mois ». En trois ans, le vignoble de Buzet est passé de 255 hectares confusés à 500



UN MOYEN INCITATIF

C'est l'autre révolution des Vignerons de Buzet, qui date de l'expérimentation de la confusion sexuelle. Le paiement pour service rendu à l'environnement est issu des États généraux de l'alimentation, en 2018. Il s'agit de soutenir financièrement les vignerons qui vont plus loin dans la protection de l'environnement que ce qui est déjà gravé dans le cahier des charges. La confusion sexuelle en fait partie. Il s'agit dévaluer les bénéfices apportés par le viticulteur sur la qualité de l'eau et du sol, la qualité de l'air et la biodiversité. Le soutien de la coopérative consiste à payer aux viticulteurs pratiquant la confusion sexuelle la différence du coût entre les capsules de phéromones et les traitements phytosanitaires. « C'est un moyen incitatif qui fait ses preuves », souligne Pauline Castagnié. En 2018, les Vignerons de Buzet étaient parmi les premiers à mettre ce dispositif en place. La première année, ce sont 50 000 euros qui ont été ainsi redistribués.

hectares sur les 1 950 que compte l'appellation.

Ces capsules pas plus grosses que le pouce ont un autre avantage : la grappe abîmée est une porte d'entrée du botrytis, ce champignon responsable d'une pourriture grise. « Or, les traitements contre le botrytis sont interdits dans le vignoble de Buzet depuis 2013. » Autre avantage, l'eudémis s'attaque à d'autres végétaux qui se trouvent de fait également protégés. « Et les phéromones n'ont pas d'incidence sur les autres insectes, notamment les précieux auxiliaires qui luttent contre d'autres nuisibles ».